



Thévoz Ivan, Mesot Roland

Crèches à masturbation infantile : qu'en est-il dans le Canton de Fribourg ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 01.02.24

Dépôt

Nous apprenons des médias que des crèches en Suisse proposent aux très jeunes enfants des salles d'exploration corporelle (Blick du 18 janvier 2024). Celle-ci consiste en une expérimentation de la sexualité dans des lieux protégés. Les enfants peuvent s'y retirer et s'adonner à la découverte et au plaisir de la masturbation infantile sous les regards d'éducateurs.

Nous regrettons que ces procédés, encouragés par l'OMS dans son ouvrage intitulé « Standards pour l'éducation sexuelle en Europe », soient pris comme référence par les décideurs politiques, les autorités compétentes en matière d'éducation et de santé et les spécialistes en tout genre de notre canton.

En effet, on y découvre, aux pages 38 à 40, l'enseignement de la masturbation infantile pour les classes de 0 à 4 ans ! Il y est également préconisé que soient abordées, entre 4 et 6 ans, les sensations liées à la sexualité (proximité, plaisir, excitation).

Au vu de ce qui précède, nous avons le devoir moral de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Comment le Conseil d'Etat se positionne-t-il face aux recommandations de l'OMS préconisant l'enseignement de la masturbation infantile pour les enfants de 0 à 4 ans ?
2. Que pense le Conseil d'Etat des recommandations de l'OMS « d'aborder les sensations liées à la sexualité » pour les élèves entre 4 à 6 ans ?
3. Y a-t-il, dans notre canton, des crèches disposant d'espaces dédiés à la masturbation infantile ? Si oui combien ?

—